



Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

Quarante-cinquième session

Marrakech, 7-14 novembre 2016

Point 6 a) de l'ordre du jour

Mise au point et transfert de technologies

**Rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie
et du Centre et Réseau des technologies climatiques**

Organe subsidiaire de mise en œuvre

Quarante-cinquième session

Marrakech, 7-14 novembre 2016

Point 12 a) de l'ordre du jour

Mise au point et transfert de technologies

**Rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie
et du Centre et Réseau des technologies climatiques**

**Rapport annuel commun du Comité exécutif
de la technologie et du Centre et Réseau
des technologies climatiques pour 2016**

Projet de conclusions proposé par les Présidents

**Recommandation de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique
et technologique et de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre**

À leur quarante-cinquième session, l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique et l'Organe subsidiaire de mise en œuvre ont recommandé le projet de décision ci-après pour examen et adoption par la Conférence des Parties à sa vingt-deuxième session.



Projet de décision-/CP.22

Améliorer la mise au point et le transfert des technologies climatiques en s'appuyant sur le Mécanisme technologique

La Conférence des Parties,

Rappelant les décisions 1/CP.16, 2/CP.17, 4/CP.17, 1/CP.18, 13/CP.18, 14/CP.18, 25/CP.19, 16/CP.20, 17/CP.20 et 12/CP.21,

1. *Accueille avec satisfaction* le rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre et Réseau des technologies climatiques pour 2016, en particulier les messages et recommandations essentiels qu'il contient, et se félicite des travaux que ces organes ont effectués pour faciliter la mise en œuvre effective du Mécanisme technologique¹ ;

2. *Prend note avec satisfaction* de la collaboration entre le Comité exécutif de la technologie et le Centre et Réseau des technologies climatiques, s'agissant notamment du financement, de la recherche-développement et de la démonstration des technologies climatiques ;

3. *Salue* la collaboration du Comité exécutif de la technologie et du Centre et Réseau des technologies climatiques avec les organes constitués au titre de la Convention et les parties prenantes concernées, permettant aux organes du Mécanisme technologique de mener à bien leurs activités en 2016 ;

4. *Encourage* le Comité exécutif de la technologie et le Centre et Réseau des technologies climatiques à continuer de collaborer pour renforcer la cohérence et les synergies dans les activités du Mécanisme technologique ;

5. *Encourage également* le Comité exécutif de la technologie et le Conseil consultatif du Centre et Réseau des technologies climatiques à continuer de mettre à jour les procédures² d'établissement du chapitre commun de leur rapport annuel commun conformément à la décision 12/CP.21, paragraphe 2, et à faire rapport sur les résultats de ces travaux dans leur rapport annuel commun à la Conférence des Parties à sa vingt-troisième session (novembre 2017) ;

6. *Invite* le Comité exécutif de la technologie et le Centre et Réseau des technologies climatiques à fournir des informations dans les chapitres respectifs de leurs futurs rapports annuels communs sur les difficultés rencontrées et les enseignements tirés de la mise en œuvre de leurs mandats respectifs ;

Activités et résultats du Comité exécutif de la technologie en 2016

7. *Accueille favorablement* le plan de travail glissant du Comité exécutif de la technologie pour la période 2016-2018³ et les progrès réalisés par le Comité dans la mise en œuvre de ce plan, s'agissant notamment de l'adaptation, du financement des technologies climatiques, des questions intersectorielles qui se font jour, de l'innovation, de la recherche-développement et de la démonstration, de l'atténuation des effets des changements climatiques et de l'évaluation des besoins technologiques ;

¹ FCCC/SB/2016/1.

² Voir le document FCCC/SB/2013/1, par. 3.

³ Document du Comité exécutif de la technologie TEC/2016/12/13-an. Disponible à l'adresse <<https://goo.gl/nybgmc>>.

8. *Invite* les Parties et toutes les Parties prenantes dont les activités portent sur la mise au point et le transfert de technologies à prendre en considération les messages clefs du Comité exécutif de la technologie⁴ dans la mise en œuvre de mesures axées sur les technologies climatiques, en notant qu'ils concernent le financement des technologies climatiques, la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire dans le domaine des technologies d'adaptation, et les évaluations des besoins technologiques ;

9. *Note* que le renforcement des liens entre les évaluations des besoins technologiques, les contributions déterminées au niveau national et le processus des plans nationaux d'adaptation permettrait d'améliorer l'efficacité et la réactivité en vue de la mise en œuvre dans les pays ;

Activités et résultats du Centre et Réseau des technologies climatiques en 2016

10. *Se félicite* des progrès réalisés par le Centre et Réseau des technologies climatiques en 2016 dans l'exécution de son programme de travail, et la demande accrue d'assistance technique et d'autres services du Centre et Réseau des technologies climatiques ;

11. *Note* que le Centre et Réseau des technologies climatiques a un rôle essentiel à jouer en aidant les pays en développement Parties, à leur demande, à mettre en œuvre les plans d'action technologiques, notamment par le biais de l'incubateur de demandes pour les pays les moins avancés Parties⁵ ;

12. *Encourage* le Fonds pour l'environnement mondial et le Centre des technologies climatiques à renforcer leur collaboration en ce qui concerne l'étude de nouvelles modalités d'appui aux demandes d'assistance technique portant sur les technologies climatiques ;

13. *Souligne* l'importance de veiller au bon fonctionnement et au renforcement de la collaboration entre les autorités nationales désignées pour le Fonds vert pour le climat, les points focaux pour le Fonds pour l'environnement mondial et les entités nationales désignées pour la mise au point et le transfert de technologies ;

14. *Note* que le Centre et Réseau des technologies climatiques se heurte à des difficultés qui méritent l'attention, s'agissant du financement durable qui doit lui permettre de remplir ses fonctions, et qu'une aide financière supplémentaire devrait lui être fournie ;

15. *Se félicite* de la collaboration croissante entre le Fonds vert pour le climat et le Centre et Réseau des technologies climatiques, s'agissant en particulier de l'utilisation du programme de planification préalable et d'appui aux activités préparatoires et du mécanisme de financement de la préparation des projets, pour répondre aux demandes d'assistance technique émanant des pays ;

16. *Encourage* les avancées dans le sens de la collaboration évoquée au paragraphe 15 ci-dessus, notamment par une collaboration accrue entre les autorités nationales désignées pour le Fonds vert pour le climat et les entités nationales désignées pour la mise au point et le transfert de technologies ;

17. *Invite* le Centre et Réseau des technologies climatiques à faire état des résultats de la collaboration évoquée aux paragraphes 15 et 16 ci-dessus dans son rapport annuel à la Conférence des Parties à sa vingt-troisième session.

⁴ Annexe II du document FCCC/SB/2016/1.

⁵ FCCC/SB/2016/1, par. 106.